



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 17 octobre 2019 à 20h04 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Voirie – Rang Fleury – Expertise géotechnique – Octroi du contrat
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

2019-10-271

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

3. Voirie – Rang Fleury – Expertise géotechnique – Octroi du contrat

D'AJOUTER les points suivants

- 3.1 Suspension administrative - Employé numéro 03-0021
- 3.2 Service de sécurité incendie – Nomination d'un directeur par intérim

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-272

3.1 SUSPENSION ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 03-0021

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE SUSPENDRE AVEC TRAITEMENT l'employé numéro 03-0021 pour une durée indéterminée;

DE SIGNIFIER PAR HUISSIER à l'employé numéro 03-0021 la suspension administrative dont il fait l'objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-273

3.2 SERVICE DE SECURITE INCENDIE – NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTERIM

M. Francis Grégoire déclare qu'il a un intérêt dans ce sujet et qu'il s'abstient ainsi de participer aux délibérations et à la décision portant sur ce point. M. Grégoire quitte la séance à 20h06.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-272 ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. Francis Grégoire directeur par intérim du Service de sécurité incendie de Saint-Jude ;

Cette nomination est effective à compter du 17 octobre 2019.

M. Francis Grégoire réintègre la séance à 20h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes et porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

2019-10-274

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.